

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 02 Mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 8

Etaient présents : Mrs LEVACHER Philippe, HEBERT Philippe, Adjoint ;
Mmes GALLIENNE Véronique, DUHO Christelle, Mrs DURIEZ, AMELOT Eric, POINTEL Christian.

Absents : Mmes PAEME Yveline, CAMPERVEUX Anna, ROUSSETTE Stéphanie, SIZAIRE-LECLERCQ Sonia, Mr FARCY Patrick

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

<u>Résultats reportés :</u>	
Pour rappel : Excédent reporté de la section d'Investissement de l'année antérieure	86 027.59 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure	265 509.26 €
<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de :	72 509.25 €
Un solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	75 364.16 €
<u>Restes à réaliser :</u>	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	28 604.00 €
En recettes pour un montant de :	1 900.00 €
<u>Besoin net de la section d'investissement</u>	

Le besoin et de la section d'investissement peut donc être estimé à	40 222.34
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, Soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.	
Compte 001 : Déficit de la section d'investissement (001)	13 518.34 €
Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	40 222.34 €
Compte 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	300 651.08 €

Le résultat 2025 est ainsi affecté, à l'unanimité du Conseil Municipal.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX**



84DELIB09032026